

Fait

AFFAIRE N° 7

ACHAT terrain à la BRETAGNE pour création d'un Cimetière

Le MAIRE. - Monsieur GRONDIN Léon, propriétaire à la Bretagne nous offre un terrain de 125 g. carrées, soit 3.125 m2 pour un prix de 350.000 Fr.

Monsieur le Directeur Départemental de la Santé, consulté, a émis un avis favorable.

Voici la teneur de sa lettre.

AMG/LM

PREFECTURE DE LA REUNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
de la SANTE

Saint-Denis, le 12 Avril 1956

N° 569 H.P.

Le Directeur Départemental de la Santé

à Monsieur le MAIRE de SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

En réponse à votre du 23 Mars 1956, j'ai l'honneur de vous faire connaître mon avis en ce qui concerne le projet d'installation d'un cimetière à la Bretagne.

Après enquête, il semble que le choix de l'emplacement soit satisfaisant:

- éloignement suffisant de l'agglomération;
- nature et pente du terrain apparemment favorables;
- absence de puits, de points d'eau à proximité.

Si la commune de St-Denis donne suite à ce projet, le dossier complet devra - après instruction par les services intéressés - être soumis au Conseil départemental d'hygiène.

Je vous rappelle, d'autre part, que l'installation d'un nouveau cimetière entraîne un certain nombre de servitudes, en particulier, l'interdiction de construire aucune habitation, de creuser aucuns puits à moins de 100 mètres de l'enceinte du cimetière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.//.

Le Directeur départemental
de la Santé,
Signé: MONDETEGUY.

Le MAIRE. - Le crédit nécessaire pour l'acquisition du terrain sera inscrit à notre prochain budget additionnel.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris, le 8 juin 1956
P. le secrétaire Général
le Chef de division délégué.
Signé: F. J. Gavarini

Approuvé
à Paris, le 11 juin 1956
P. le Préfet et par délégation
le secrétaire Général
Signé: R. Petit